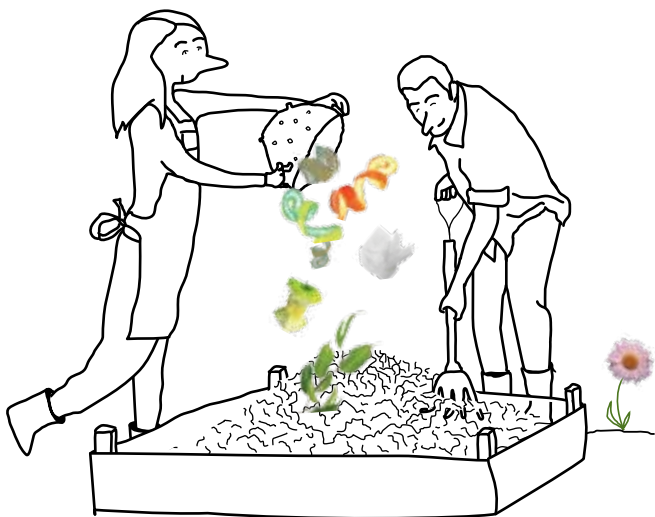


Faire son compost

*Réduire ses déchets
tout en nourrissant
le sol*



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Édition : janvier 2012

**RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.**

• Faire son compost, c'est facile	3
• Le compostage, un processus naturel	4
Le déroulement du compostage à domicile	4
Composter, est-ce vraiment utile ?	5
• L'art de bien composter	6
Que peut-on composter ?	6
Mélanger les déchets entre eux	7
Surveiller l'humidité	9
Intégrer les déchets difficiles à composter	9
Rendre visite à son compost !	9
• Faites votre choix, tas ou bac ?	10
Le compostage en tas	10
Le compostage en bac	12
• Et pourquoi pas du compostage semi-collectif ?	14
Un projet à élaborer ensemble	15
Des spécificités à prendre en compte	16
Le résultat du lien social et du compost pour tous	17
• Quand et comment utiliser le compost	18
Reconnaître le bon moment	18
Utiliser le compost à bon escient	18
Tamiser comme il faut	20
Bien doser le compost	20
• Pour aller plus loin	23
• L'ADEME	24

Aérobic en présence d'air.
Anaérobic en absence d'air.
Amendement substance organique ou minérale incorporée au sol en quantité notable pour le rendre plus fertile.
Compostage transformation, dans des conditions contrôlées, de matières biodégradables en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes. Le produit obtenu est un amendement organique comparable à l'humus, très utile en agriculture et en jardinage.
Compost produit obtenu par compostage.
Humus matière terreuse de couleur sombre présente dans la couche superficielle du sol, l'humus provient de la décomposition et de la recombinaison partielle des déchets animaux et végétaux.
Hygiénisation traitement par des procédés physiques ou chimiques qui réduit à un niveau acceptable la présence de tous les micro-organismes pathogènes dans un milieu.
Paillage (ou mulch) opération consistant à recouvrir le sol, au pied des plantes cultivées, avec des matières végétales opaques mais laissant passer l'air et l'eau. Cette pratique protège la structure de la terre et limite les pertes d'eau et la croissance des mauvaises herbes.
Support de culture matériau permettant l'ancrage des racines de la plante et la circulation des substances fertilisantes, jouant ainsi le rôle de support.

FAIRE SON COMPOST, c'est facile

Chacun d'entre nous désire, à son niveau, faire un geste pour l'environnement. **Pourquoi ne pas composter ses déchets ?** Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, enrichir la terre de ses plantations sans frais... les avantages sont nombreux.

Produire un amendement naturel et l'utiliser directement dans son jardin, sur son balcon ou sa terrasse n'est pas réservé aux seuls jardiniers avertis et procure une vraie satisfaction personnelle. C'est mieux prendre conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation utile des déchets.

Quels déchets peuvent être valorisés par compostage ? Pratiquement **tous les déchets organiques** : épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin, etc. Jour après jour, vous adopterez le réflexe compostage. Ce sont vos plantations qui vont être ravies et elles vous en seront reconnaissantes !



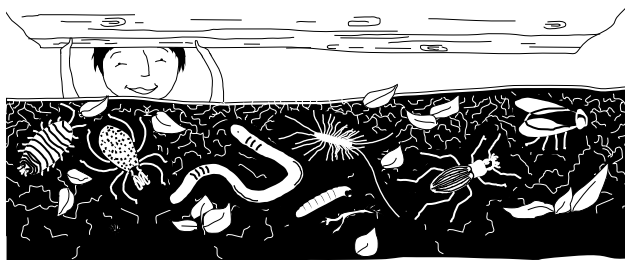
Le compostage, UN PROCESSUS NATUREL

Le compost provient de la transformation aérobie de déchets organiques par le biais de micro-organismes. Le produit obtenu se transformera dans le sol en humus, très utile en agriculture et en jardinage. À l'échelle collective, le compostage se pratique sur des plates-formes spécifiques, dans des conditions réglementées.

Le déroulement du compostage à domicile

Les matières en compostage sont transformées, en présence d'oxygène et d'eau, par des **micro-organismes** (bactéries, champignons, actinomycètes) et des **organismes de plus grande taille** (lombrics, acariens, cloportes, myriapodes, coléoptères et autres insectes). Les déchets perdent leur aspect d'origine et deviennent compost. Ce produit va contribuer, dans le sol, à **renforcer le stock d'humus**.

Au bout du processus de compostage, on obtient ce que l'on appelle un **compost mûr** qui a une agréable odeur de terre de forêt, une couleur foncée et une structure grumeleuse.



Signe que votre compost se porte bien :
il héberge de nombreux habitants tels
que cloportes, vers de terre, myriapodes...

À l'instar de ce qui se passe dans la nature, dans les litières forestières ou de prairies, le compostage à domicile se fait le plus souvent **sans élévation notable de température**. En effet, si les réactions de dégradation des matières en présence d'oxygène produisent bien de la chaleur, celle-ci s'échappe facilement, contrairement à ce qui se passe dans le compostage industriel*.

Cela n'empêche pas le compostage de bien se dérouler et le compost d'être de bonne qualité. En effet, la plupart des germes pathogènes ne résistent pas à la concurrence des micro-organismes du compostage. Toutefois, la montée en température reste insuffisante pour garantir une hygiénisation totale et la destruction des graines. On peut **limiter les risques en évitant d'y mettre des végétaux malades ou des mauvaises herbes en graine** car le compost pourrait alors permettre leur propagation.

** Dans les andains du compostage industriel, la chaleur s'accumule, provoquant dans la masse des déchets une montée de température qui peut dépasser 60 °C.*

Composter, est-ce vraiment utile ?

Sans hésitation, la réponse est oui :

- parce que le compostage permet de **limiter la quantité d'ordures ménagères** que vous devrez faire enlever par la collectivité. Le recours à l'incinération, à la mise en décharge et au transport des déchets est ainsi réduit ;
- parce que le compostage permet de **produire un amendement de qualité** pour votre terre. Il renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité. Résultat : il favorise la vie du sol.



L'art de BIEN COMPOSTER

La transformation des matières organiques se fait naturellement. Mais pour produire un bon compost, il est nécessaire de respecter trois règles simples :

- **mélanger** les différentes catégories de déchets ;
- **aérer** les matières ;
- **surveiller** l'humidité.

Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques, à différents degrés, sont compostables :

les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc. ;

les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc. ;

les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.



Quelques déchets se dégradent plus difficilement et demandent quelques précautions :

les **déchets très ligneux ou durs** (tailles, branches, os, noyaux, coquilles, trognons de chou, etc.) qu'il vaut mieux broyer avant ;

les **graines de certaines plantes** (tomates, potirons et quelques mauvaises herbes) qui se maintiennent en vie lors du compostage et qui peuvent regermer.

La viande peut tout à fait être compostée pour autant qu'on la mette hors d'atteinte des animaux et qu'elle soit placée en petits morceaux au centre du tas.

Les coquillages et les coquilles d'œufs ne se décomposent pas. Mais leur usure apporte des éléments minéraux tandis que leur structure facilite l'aération.

Les déchets à ne pas composter

Plastique et tissus synthétiques, verre et métaux ne se dégradent pas. Il faut absolument les écarter pour obtenir un compost de qualité. On évitera aussi le contenu des sacs d'aspirateur, les poussières étant principalement d'origine synthétique ; les bois de menuiseries et de charpente, car presque toujours traités chimiquement, vernis ou

peints ; la litière pour chat et les couches-culottes qui ne sont pas entièrement biodégradables. D'une façon générale, aucun produit chimique, huile de vidange, etc., ne doit être mélangé au compost. Nombre de ces déchets peuvent être recyclés. Déposez-les dans les conteneurs adéquats de la déchèterie la plus proche.

Mélanger les déchets entre eux

• L'art du mélange

On ne peut donc pas faire un vrai compostage avec une seule de ces catégories. Pour faire un bon compostage il faut **mélanger des catégories opposées** :

les **carbonés** avec les **azotés** ;

Les déchets plutôt carbonés ...	... et les déchets plutôt azotés
Tailles, branches, paille, écorces, feuilles mortes, sciure, copeaux, herbes sèches, papiers, cartons, etc. <i>Seuls, ils se compostent très lentement.</i>	Déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes, etc. <i>Ils se dégradent très facilement et ont tendance à pourrir (c'est notamment le cas des tontes de gazon).</i>

les **humides** avec les **secs** ;

Les déchets humides ...	... et les déchets secs
Déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes, etc. <i>L'eau qu'ils contiennent est très utile au processus, mais seuls, ils se tassent et s'asphyxient, générant des écoulements de jus et des odeurs désagréables.</i>	Branches, paille, papiers, sciure, etc. <i>Seuls, ils ne se compostent pas.</i>

les **grossiers** avec les **fins**.

Les déchets grossiers ...	... et les déchets fins
Tailles et déchets fibreux broyés. <i>L'enchevêtrement de ces matériaux crée des vides dans lesquels l'air peut circuler, ce qui facilite l'aération. Cependant, s'ils sont trop nombreux, ils risquent d'entraîner un dessèchement trop rapide des déchets en compostage.</i>	Déchets de cuisine, sciure, tontes de gazon, etc. <i>Ils se tassent facilement, empêchant le passage de l'air.</i>

Pour réaliser ces mélanges, vous pouvez soit brasser les déchets dès le départ, soit les disposer en couches minces alternées si c'est possible.

• Aérer les matières

Au cours du compostage, les micro-organismes ont besoin d'oxygène. Ils sont asphyxiés si l'air ne circule pas dans la masse en compostage et remplacés par d'autres produisant du méthane, puissant gaz à effet de serre, et des gaz malodorants.

Deux solutions sont à mettre en œuvre :

intégrer dans le mélange en compostage des **matières grossières** qui permettent une aération passive permanente des déchets ;

réaliser un **brassage régulier** (notamment au début du compostage lorsque l'activité des micro-organismes est la plus forte, puis tous les 1 à 2 mois). Pas d'inquiétude, c'est facile : une fourche et quelques minutes suffisent !

Le brassage permet non seulement de décompacter le tas et de l'aérer, mais aussi d'assurer une **transformation régulière**.



Vos outils de compostage

Les outils et équipements habituels du jardinier suffisent à pratiquer le compostage domestique :

- **une poubelle** ou **un seau** pour sélectionner les déchets de cuisine ou les autres déchets organiques ;
- **une fourche, un croc, un remueur ou un aérateur** pour brasser le compost ;

- **une brouette** pour transporter les déchets ou le compost ;
- **une serpe, une hache, une cisaille ou un sécateur**, pour réduire en petits morceaux les branches ou briser les déchets durs, voire un broyeur si la quantité à traiter le justifie ;
- **un grillage** fixé sur un cadre pour tamiser le compost mûr.

Surveiller l'humidité

Le compost doit être humide (comme une éponge pressée) mais sans excès. **Trop d'humidité empêche l'aération**, ce qui a pour conséquence de freiner le processus de compostage et de dégager des odeurs désagréables. **Pas assez d'humidité** : les déchets deviennent secs, les micro-organismes meurent **et le processus s'arrête**.

Il est facile d'arroser quand le compost est trop sec. L'assécher quand il est trop humide est un peu plus difficile. On pourra l'étaler quelques heures au soleil ou le mélanger avec du compost sec ou de la terre sèche.

Intégrer les déchets difficiles à composter

Le compostage des végétaux durs, longs, encombrants est possible, si vous suivez ces quelques indications :

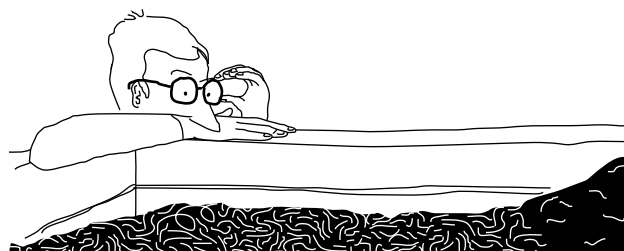
sectionnez, fragmentez, écrasez ou broyez ces déchets. Vous faciliterez ainsi l'action des micro-organismes. Souvenez-vous que ces déchets favorisent l'aération des matières en compostage ;

faites-leur subir **plusieurs cycles de compostage**, en les retirant du compost mûr par tamisage.

Rendre visite à son compost !

Bien surveiller son compost est le secret de la réussite. L'apport de déchets frais est une bonne occasion d'examiner les produits en compostage. Une observation un peu attentive permettra de déceler un excès ou un déficit d'humidité, des zones mal décomposées, des odeurs... À partir de là, les interventions sont faciles et prennent en général peu de temps.

Bien surveiller son compost est le secret de la réussite.



Faites votre choix, TAS OU BAC ?

Vous avez à votre disposition une large gamme de méthodes et de matériels pour faire votre compost. Comment choisir ? Sur quelles bases ? En fait, chaque solution a des avantages et des inconvénients. Les critères qui pourront vous guider sont la place disponible, la quantité de déchets organiques, la proximité du voisinage, le temps à consacrer à cette activité... Quel que soit votre choix, l'important est de bien suivre le processus de compostage.

Le compostage en tas

Cette technique consiste à regrouper les déchets directement sur le sol afin de former un tas d'une hauteur variable (0,5 m à 1,5 m en moyenne).



• Ses avantages : souplesse et facilité d'utilisation

Il n'y a **aucune contrainte de volume**. Vous jouez sur la hauteur, la longueur et vous pouvez faire autant de tas que vous le souhaitez.

Les déchets sont toujours **accessibles et visibles**. Vous les surveillez en toute facilité.

Le compostage en tas convient à ceux qui disposent de **place** et n'ont **pas beaucoup de temps** à consacrer au compostage.

Le manque d'arrosage est compensé par les pluies périodiques. L'aération naturelle est souvent importante et limite ainsi les risques d'asphyxie. L'évaporation relativement aisée peut aider à combattre l'excès d'eau.

Mais le mieux est quand même de surveiller et de mélanger régulièrement votre compost.

• Ses inconvénients : lenteur et désagréments visuels

Le tas est à **la merci d'animaux** (chiens, chats, rongeurs, etc.) qui peuvent éventuellement être attirés par les épluchures, les os et la viande et autres restes de cuisine. Déposer les déchets frais au milieu du tas peut être une parade efficace.

Le tas est **exposé aux aléas climatiques**, aux précipitations, au vent, à la sécheresse, au froid qui ont pour conséquence de rendre le processus irrégulier. Une surveillance régulière permet de pallier ces inconvénients.

Par ailleurs, la vision d'un tas n'est pas du goût de tout le monde.

Le compostage est un peu plus long : il faut de six mois à un an pour obtenir un compost mûr prêt à l'emploi.

Composter, oui mais où ?

Le tas de compost sera installé **à même le sol**, pour faciliter la colonisation par les vers de terre et les insectes. Vous pourrez étendre tout d'abord un lit de branchages pour assurer un drainage du compost par le bas.

Le tas sera placé **ni trop près ni trop loin de votre maison**, pour combiner facilité d'accès et agrément. Vous devrez

aussi prévoir les allers-retours de votre brouette entre le compost et votre jardin. Un endroit caché, bien drainé, à mi-ombre et à l'abri du vent sera l'idéal.

Ce qu'il ne faut pas faire :
• le placer juste **en limite de propriété** : vos voisins risquent de ne pas apprécier la vision de votre compost ;

• le mettre **dans un creux** : l'eau pourrait s'y accumuler.

Le compostage en bac

Un composteur, aussi appelé «bac à compost» ou «silo à compost», se présente sous la forme d'une structure en bois, en métal ou en plastique. Il contient un volume réduit de déchets à composter et limite les effets de surface tels que l'assèchement ou le refroidissement. Il peut être plus ou moins ouvert sur l'extérieur.



• Ses avantages : encombrement et nuisances visuelles réduits

Vous pouvez le mettre à l'**abri des aléas climatiques** et assurer une décomposition homogène pour l'ensemble de la masse. Les composteurs fermés placent les déchets **hors de portée des animaux**.

Un composteur vous permet de fabriquer votre compost même si vous ne disposez que de peu de place.

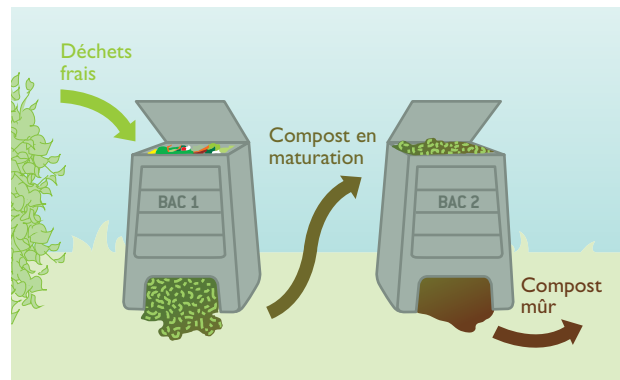
Le compostage peut être **rapide** (quatre à cinq mois).

• Ses inconvénients : petits volumes et surveillance régulière

Il convient uniquement pour les **petits volumes** (jusqu'à 1 000 litres). Vous pourrez remédier à cette contrainte en utilisant plusieurs composteurs.

Pour que le compostage en bac fonctionne correctement, il faut y consacrer du temps.

Le fait que le composteur soit fermé ne signifie pas que le compostage se fasse seul. Il faut le **surveiller** fréquemment pour éviter des dérives (sécheresse, pourrissement nauséabond) qui sont irréversibles en l'absence d'intervention de l'opérateur.



Le brassage doit se faire sur une vingtaine de centimètres à chaque apport de déchets frais pour les mélanger aux matières présentes. Il faut ensuite recouvrir le tout de copeaux, broyat de branches ou autres matières grossières carbonées. **Il peut être utile de fonctionner avec deux bacs (ou plus)**, le premier recevant les déchets frais et le dernier servant à la maturation du compost. Veillez à respecter l'ordre d'arrivée des matières lors de leur transfert d'un composteur à l'autre (les plus anciennes doivent être au fond du bac).

• Acheter un composteur...

Les composteurs sont vendus dans les jardineries, les quincailleries et les grandes surfaces. Ils sont parfois proposés par les collectivités locales dans le cadre d'opérations de promotion du compostage domestique. Choisissez de préférence la marque **NF-Environnement «composteurs individuels de jardin»**, qui vous apporte des garanties sur la qualité du matériel.

• ...ou le fabriquer soi-même

Vous pouvez très bien fabriquer vous-même votre bac à compost. Pour cela, vous avez plusieurs possibilités à votre disposition :

le bac cubique en bois, à base de planches, de rondins ou de palettes ;

le treillis métallique cylindrique : il peut être entouré d'une toile, d'une natte de roseaux ou d'une feuille de plastique perforée ;

un box en parpaings.



Liste des composteurs dotés du label NF- Environnement sur www.marque-nf.com

Et pourquoi pas DU COMPOSTAGE SEMI - COLLECTIF ?

Composter dans le jardin de la maison devient une pratique assez courante, relativement simple à mettre en œuvre.

On peut aussi s'y adonner collectivement, au moins pour l'étape de fabrication du compost. Mais chacun continue à apporter de manière individuelle ses déchets organiques jusqu'au lieu de compostage. C'est ce qu'on appelle le compostage «semi-collectif» ou «partagé» qui peut se réaliser **à l'échelle d'une résidence** (en pied d'immeuble) **ou à l'échelle d'un quartier**. Signalons que certaines institutions (établissements scolaires, maisons de retraite...) se lancent aussi avec succès dans le compostage (compostage autonome en établissement).



Un projet à élaborer ensemble

Que l'initiative vienne d'une municipalité ou d'un groupe d'habitants, un projet de compostage semi-collectif nécessite l'investissement et la coopération de tous les acteurs pour être mené à bien.



• Des arguments pour convaincre

La pratique du compostage semi-collectif permet d'étendre au milieu urbain les avantages du compostage domestique :

réduction des déchets des habitants et de la collectivité. Les quantités d'ordures ménagères à traiter sont moins importantes et les coûts de leur gestion peuvent diminuer ;

obtention d'un produit de qualité pour la plantation des particuliers, mais aussi des espaces communautaires ;

création d'une activité collective profitable à chacun au niveau d'une résidence, d'un quartier... Les liens entre voisins se renforcent ou se créent.

• Des contacts à établir

Des initiatives se mettent en place dans toutes les régions, en ville (Paris, Rennes, Chambéry...), aussi en milieu rural, dans des communautés de communes par exemple (Vercors, Bretagne...). Si vous êtes intéressés par la mise en place de cette activité, vous pouvez contacter votre mairie, la communauté urbaine dont vous dépendez... pour savoir si des initiatives de ce type existent déjà. Si ce n'est pas le cas, interpelez la collectivité concernée pour proposer l'organisation du compostage semi-collectif. Il existe peut-être sur votre territoire des associations œuvrant dans ce sens, auprès desquelles vous trouverez aide et informations. Dans votre immeuble, votre résidence ou votre quartier, parlez-en autour de vous pour savoir si des habitants voudraient participer, mobilisez vos voisins, c'est un des gages de réussite d'une telle opération.

Des spécificités à prendre en compte

Le compostage semi-collectif est confronté à des contraintes propres au milieu urbain et/ou à la multiplicité des participants.

• Des impératifs pour réussir

Certaines conditions sont impératives pour mener l'opération avec succès :

avoir l'**adhésion des ménages concernés**. Elle sera favorisée par une **information préalable** sur les enjeux du projet (environnemental, économique...), par la **prise en compte de leurs demandes** (simplicité d'usage, intégration dans le cadre de vie, limitation des nuisances de fonctionnement) ;

une **bonne organisation et implication des participants** pour une mobilisation durable autour de l'opération. Il est en particulier important d'avoir une **personne référente** (guide-composteur) qui ait bénéficié d'une formation pratique au compostage (toujours la même personne ou mise en place d'un tour de rôle). Elle sera chargée de la bonne marche de l'opération (accompagnement dans la durée des participants, conseils, rappel et respect des consignes, suivi du compostage, animation, contact avec les participants...) ;



Les guides-composteurs : des bénévoles qui se mobilisent et se forment pour informer leurs concitoyens et mener à bien des opérations de compostage domestique et semi-collectif.

disposer d'une **place suffisante**, d'au moins quelques mètres carrés. Cet emplacement doit être choisi en concertation avec les habitants et peut être si nécessaire dissimulé par des plantations, une clôture suffisamment haute... ;

obtenir une **participation suffisante** (15 à 20 personnes au moins).

Des différences avec le compostage domestique

Le compostage semi-collectif se pratique, en général dans de **gros composteurs en batterie**. Deux composteurs ou plus sont nécessaires, car les volumes à traiter sont plus importants que pour le compostage domestique. Il est recommandé de fournir

aux participants un seau à mettre dans la cuisine pour collecter les déchets organiques compostables. Il est nécessaire de **fixer à l'avance la nature des déchets à composter** et de bien en informer les participants.

Le résultat : du lien social et du compost pour tous

Le compostage en pied d'immeuble, de quartier, de hameau est une occasion de **relations** et d'**actions en commun**, localement. Il crée du lien social, donne une opportunité de mieux se connaître et favorise une vie de quartier, de résidence... Il **favorise** localement la **prise de conscience environnementale** et **améliore le tri à la source** de l'ensemble des déchets.

L'obtention d'un compost de qualité dépend comme pour le compostage domestique du **respect des règles simples mais impératives** de conduite du compostage déjà présentées (équilibre des matières, aération, humidité).

Il est important ici que le guide-composteur, assisté éventuellement d'autres volontaires, effectue un **suivi régulier et rigoureux** du compostage et que l'ensemble des participants connaisse et suive sérieusement les consignes de compostage.

En règle générale, il y a assez de compost pour les besoins de chaque foyer participant et souvent même pour fertiliser les espaces verts communs.

Des exemples, en ville et en milieu rural

La communauté d'agglomération Chambéry Métropole (Savoie) a initié un programme de compostage domestique depuis 2003, qu'elle a étendu à la pratique du compostage semi-collectif dans les copropriétés en 2007 et dans l'habitat collectif locatif en 2010. Installés sur l'espace public ou sur les terrains des résidences, les bacs de compostage sont bien acceptés grâce à l'information du public et à la concertation qui précède la mise en place de l'opération. En 2010, environ 300 foyers ont participé à l'opération de compostage en pied d'immeuble. Cette mobilisation a permis de soustraire environ 38 tonnes de déchets à la collecte annuelle d'ordures ménagères. L'opération est un réel succès : début 2010, 18 nouvelles résidences ont demandé à rejoindre les 11 déjà équipées.

La communauté de communes du canton de Monestier-de-Clermont (Isère) comprend 12 communes rurales. Elle a mis en place un programme de compostage semi-collectif sur l'ensemble de son territoire. La première action est menée depuis 2007 dans un lotissement communal. Des bénévoles issus de la population assurent le suivi et la gestion du site de compostage. Leur formation et leur encadrement sont assurés régulièrement par une association locale, Trièves Compostage. En 2010, 9 sites de compostage semi-collectif fonctionnaient sur le territoire de la communauté de communes, dont un dans une maison de retraite et un autre dans un collège. Ils ont permis de traiter près de 250 t de déchets de cuisine et de déchets verts.

Quand et comment UTILISER LE COMPOST

Reconnaître le bon moment

Le processus de compostage domestique peut prendre de deux mois à deux ans selon les déchets utilisés et l'effort fourni.

Comment savoir que votre compost est mûr ?

Un compost mûr se caractérise par un **aspect homogène**, une **couleur sombre**, une **agréable odeur** de terre de forêt et une **structure grumeleuse** qui s'émiette. Sa texture est fine et friable.

Dans un compost mûr, vous n'arrivez plus à identifier les déchets de départ, à l'exception des déchets qui ne se décomposent pas (coquillages et coquilles d'œuf entre autres) ou difficilement (trognons de chou, morceaux de bois, etc). Vous pourrez alors faire suivre à ces déchets récalcitrants un nouveau cycle de compostage.

En cas de doute, vous pouvez tester votre compost, en semant des graines de cresson dans des petits pots remplis de compost. Il ne germera pas, ou mal, si le compost n'est pas mûr.

Utiliser le compost à bon escient

• Avant maturité

Vous pouvez disposer votre compost avant maturité **en paillage** sur la terre, au pied des arbres ou sur des cultures déjà avancées. Mais vous devrez attendre plusieurs semaines voire plusieurs mois avant de l'incorporer au sol car, immature, un compost peut nuire aux jeunes plants.

• À maturité

Un compost à maturité peut avoir de nombreux effets bénéfiques sur le sol et les végétaux. Il peut être utilisé de deux manières différentes :

comme **amendement organique** : il augmente le taux de matière organique dans le sol et améliore la capacité de rétention en eau et la porosité du sol tout en contrôlant l'érosion.

Vous l'épandrez en couches minces (1 à 5 l/m²), puis l'incorporez superficiellement au sol par binage (sur 5 à 15 cm) ;

comme **support de culture** : il contribue à la croissance des plantes et les aide à développer un bon système racinaire. Il est souhaitable de préparer un terreau en mélange avec de la terre et votre compost. En effet, **il faut absolument éviter de semer ou de planter directement dans le compost**. Si certaines plantes comme les tomates ou les potirons peuvent s'en accommoder, la majorité des plantes ne le supportent pas.



Le paillage, une solution intéressante

Vous pouvez utiliser d'autres éléments que le compost mûr pour réaliser un paillage. Les feuilles mortes, les tontes de pelouse ou les déchets de taille broyés peuvent faire l'affaire. Vous étendrez des couches de 5 cm environ (plus pour les feuilles mortes) au potager ou au verger : au pied des arbustes ou sous les haies, entre les rangs du potager ou au pied des rosiers et

des massifs floraux vivaces. Le paillage permet de limiter les arrosages, en diminuant l'évaporation de la terre, tout en apportant de la matière organique à dégradation lente au sol. Cette couche peut en plus servir de gîte à de nombreux vers et insectes utiles au jardin. Enfin, en hiver, le paillage participera à la protection de vos plants contre le gel.

Tamiser comme il faut



Le tamisage permet d'**affiner le compost** et de l'**utiliser plus facilement**. Un simple grillage posé sur un cadre de bois peut faire l'affaire.

Il permet d'éliminer les éléments grossiers qui n'ont pas été complètement transformés.

Comment faire ? Vous projetez le compost à l'aide d'une pelle sur le cadre grillagé que vous aurez pris soin de poser contre un mur pour le stabiliser. Vous pouvez utiliser aussi un tamis à main.

Que faire des refus de tamisage ? Vous pouvez les utiliser en paillage ou encore les recycler dans le tas ou le composteur. Ils aident à démarrer le compostage et à améliorer le rapport carbone/azote.

Bien doser le compost

• Au potager

Le compost s'utilise dans votre potager de différentes façons :
à l'**automne ou en fin d'hiver** en surface, avec un léger griffage pour l'incorporer à la terre ;

au **printemps**, entre les rangs de légumes, avant de pailler par-dessus ;

toute l'année, dans les trous de plantation en recouvrant de fines couches de terre, afin que les graines ne soient pas en contact direct, mais que les racines en se développant, trouvent des nutriments du compost.

Quelles quantités ? Cela dépend des besoins des plantes en éléments nutritifs :

les plantes à forts besoins peuvent supporter de 3 à 5 kg/m²/an. Il s'agit des artichauts, du céleri et du poireau, des cucurbitacées (concombre, cornichon, courge, courgette, melon...), des solanacées (aubergine, poivron, pomme de terre, tomate...) ainsi que du maïs ;

les plantes aux besoins moyens peuvent se contenter de 1 à 3 kg/m²/an de compost. Il s'agit des légumes tels que les asperges, les betteraves, les carottes, les épinards, les haricots, la laitue, le persil ou les petits pois ;

les plantes à faibles besoins peuvent se passer d'apports de compost. C'est le cas de l'ail, des échalotes et des oignons, des choux, de la mâche et du cresson, des endives, des fèves, des navets et des radis, ainsi que des plantes aromatiques.

Le compost peut être utilisé également en paillage de deux centimètres d'épaisseur à étendre entre les rangs des légumes dont on consomme les fruits (tomates, concombres, poivrons...).

• Pour les arbres fruitiers

Pour entretenir les espèces fruitières, vous répartirez chaque année sous l'envergure des feuilles une couche d'environ un centimètre d'épaisseur de compost, soit 3 à 5 kg/m² pour les arbres et 2 à 3 kg/m² pour les arbustes. Vous pouvez recouvrir le tout de paille.

À l'occasion de la **plantation** d'arbres ou de buissons fruitiers, vous mélangerez directement 20 % de compost dans le trou de plantation (une part de compost pour quatre parts de terreau).

• Pour le jardin d'agrément

Pour votre pelouse, lors de l'installation, vous répartirez 8 à 10 kg/m² de compost en les incorporant sur les dix premiers centimètres de terre avant de semer. En entretien, à chaque début de printemps, vous disperserez 1 à 2 kg/m² de compost, qui aura été tamisé assez finement au préalable afin qu'il se répartisse bien entre les brins d'herbe.

Pour un terrain de végétation générale, comme les haies arbustives par exemple, vous répartirez, lors de l'installation, de 8 à 10 kg/m² de compost en les incorporant sur quinze centimètres de profondeur. En entretien, un amendement tous les deux ans suffit : vous répartirez 2 à 3 kg/m² de compost entre la végétation et binerez légèrement.

Pour vos massifs floraux, vous préparerez le sol, lors de l'installation d'un parterre, en effectuant un bon bêchage au cours duquel vous incorporerez de 5 à 8 kg/m² de compost sur les quinze premiers centimètres. Lors des plantations, vous pouvez aussi mettre votre compost dans les trous, en le mélangeant avec la terre.

Si vous semez vos plantes, qu'elles soient vivaces ou annuelles, vous pouvez le faire sur sol préparé. Vous effectuerez plus tard un paillage de deux centimètres maximum, afin de limiter la levée des mauvaises herbes et de maintenir l'humidité du sol.

En entretien de vos vivaces, vous pouvez amender :

soit en automne, en étendant une couche de deux centimètres environ de compost bien mûr au pied des plants, ce qui protégera également les souches des grands froids ;

soit au printemps (en mars-avril pour les vivaces, en juin pour les annuelles), en incorporant 3 à 5 kg/m² de compost avec un léger griffage en surface pour le mélanger à la terre.

● En jardinière

Pour la création de nouvelles jardinières, un bon mélange est constitué d'un tiers de compost, un tiers de terre et un tiers de sable. Si vous réutilisez des jardinières de l'année précédente, vous rajouterez 20 % maximum de compost à la quantité de l'ancienne terre. Vous pouvez aussi l'utiliser pour vos plantes d'intérieur de la même façon.

Quelques règles d'hygiène au jardin

Comme toute activité au jardin, quelques précautions sont à observer :

- **lavez-vous les mains** après toute manipulation du compost ;
- **lavez les fruits et légumes** avant de les manger.



Pour aller plus loin

Jardiner sans pesticides

Avec 13 millions de jardiniers amateurs (près de 60 % des ménages possèdent un jardin), la France se place au premier rang européen en termes de marché. Environ la moitié des jardiniers amateurs utilise des produits phytosanitaires (insecticides, herbicides ou désherbants, anti-nuisibles et fongicides destinés à la lutte contre les champignons parasites).

Sachez qu'il est, la plupart du temps, possible de se passer des pesticides.



Retrouvez tous les conseils pour jardiner sans pesticides sur www.jardiner-autrement.fr



Guide pratique de l'ADEME « **Les déchets des ménages** »
Sites ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets
et www.reduisonsnosdechets.fr

CONCEPTION GRAPHIQUE Atelier des Giboulées | RÉDACTION Hélène Bareau | PHOTOS ADEME (P.O. Doury, Studio&Co), Hélène Bareau, MEDDTL (La petite Agence dans la Prairie)
ILLUSTRATIONS Camille Leplay

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

www.ademe.fr



Pour des conseils pratiques et gratuits sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, contactez les Espaces **INFO -> ÉNERGIE**, un réseau de spécialistes à votre service. Trouvez le plus proche de chez vous en appelant le n° Azur **0 810 060 050**

(valable en France métropolitaine, prix d'un appel local)

Ce guide vous est fourni par :

